



PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# L'accidentalité routière en 2019

## Bilan et tendances



SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

Direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie

# Sommaire

<b>Édito</b>	<b>3</b>
<b>Quelques définitions</b>	<b>4</b>
<b>Le réseau routier haut-savoyard</b>	<b>4</b>
<b>Les données générales</b>	<b>5</b>
<b>En 2019, les tués de la route selon...</b>	<b>6</b>
<b>Les principaux facteurs d'accidents</b>	<b>8</b>
<b>Les contrôles et infractions en 2019</b>	<b>10</b>
<b>L'État agit</b>	<b>11</b>

# Édito



**Alain Espinasse**  
*Préfet de la Haute-Savoie*

**L**a lutte contre l'insécurité routière est un enjeu national. Après neuf années de baisse de la mortalité routière en Haute-Savoie, l'année 2019 a enregistré un fort rebond avec 63 tués sur nos routes soit le plus haut niveau depuis 2009.

Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte de trafic routier en hausse d'environ +2 % entre 2013 et 2017.

Si le dynamisme économique et démographique du département induits cette augmentation des déplacements et donc du risque d'accident, il n'explique pas tout. En effet, l'augmentation du nombre de tués, est le reflet d'un relâchement des comportements et doit appeler l'ensemble des usagers de la route à la plus grande vigilance.

C'est à ce titre que les premières Assises de la sécurité routière ont été organisées en septembre 2019, afin de partager le constat de l'insécurité routière entre les acteurs départementaux et la nécessité de déterminer les actions à mettre en œuvre par chaque partenaire de la sécurité routière.

Cette étude est un outil de réflexion pour l'ensemble des acteurs de la sécurité routière dans le département dont je salue la forte implication et l'engagement permanent.

C'est pourquoi, j'aurai ainsi à cœur de poursuivre les actions entreprises et m'assurerai de la mobilisation de chacun, acteurs et usagers, pour rendre les routes de notre département plus sûres

Sécurité routière, nous sommes tous touchés, tous concernés alors, soyons tous responsables.



# Quelques définitions

## ➔ Accident corporel

implique au moins un véhicule sur une voie publique ouverte à la circulation et provoque au moins une victime

## ➔ Agglomération

toutes les routes comprises entre les panneaux de début et fin d'agglomération

## ➔ Blessé hospitalisé - BH

victime dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation

## ➔ Blessé non hospitalisé - BNH

victime ayant reçu des soins médicaux et ayant été hospitalisée moins de 24 heures

## ➔ Tué

victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours après l'accident

## ➔ Données accidents

les chiffres mentionnés dans ce document correspondent aux accidents corporels pour lesquels un procès verbal a été établi par la gendarmerie ou la police nationale

## ➔ Impliqué

toute personne en cause dans un accident : tué, blessé ou indemne

## ➔ Indice de gravité - IG

nombre de tués pour 100 accidents

## ➔ Usagers vulnérables

un usager de la route qui n'a pas ou peu de protections autour de lui : piétons, cyclistes, conducteurs d'engin de déplacement personnel motorisé (trottinette...), motocyclistes, motards et notamment les enfants, les personnes âgées et les handicapés

# Le réseau routier haut-savoyard

D'une longueur de 9 090 km, il est composé de :

- 173 km d'autoroutes (1,90 % du réseau) ;
- 28 km de route nationale (RN205) (0,31 % du réseau) ;
- 2 948 km de routes départementales (32 % du réseau) ;
- 5 941 km de routes communales (65 % du réseau)

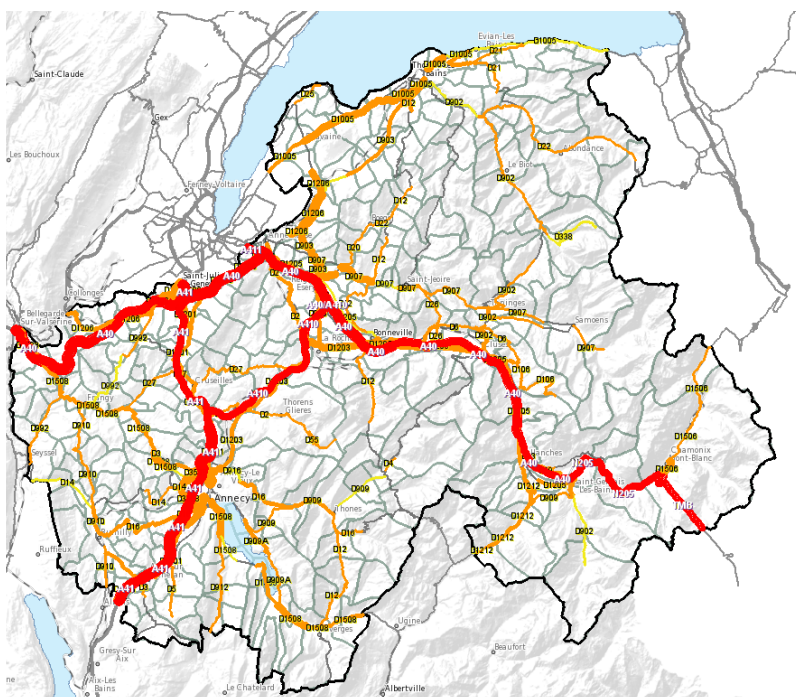
Le réseau structurant représente 1 061 km soit 12 % du réseau total.

## Les passages à niveau

La Haute-Savoie compte 183 passages à niveau (PN), dont 108 traversant des voies communales et 32 des routes départementales. Aucun passage à niveau n'est inscrit au programme de sécurisation nationale (PSN).

Toutefois, 18 PN sont sous surveillance suite à une accidentalité avérée et 41 PN sont classés à difficulté de franchissement.

La commission départementale des passages à niveau se réunira le 3 novembre 2020 pour notamment prioriser les opérations de sécurisation.



# Les données générales

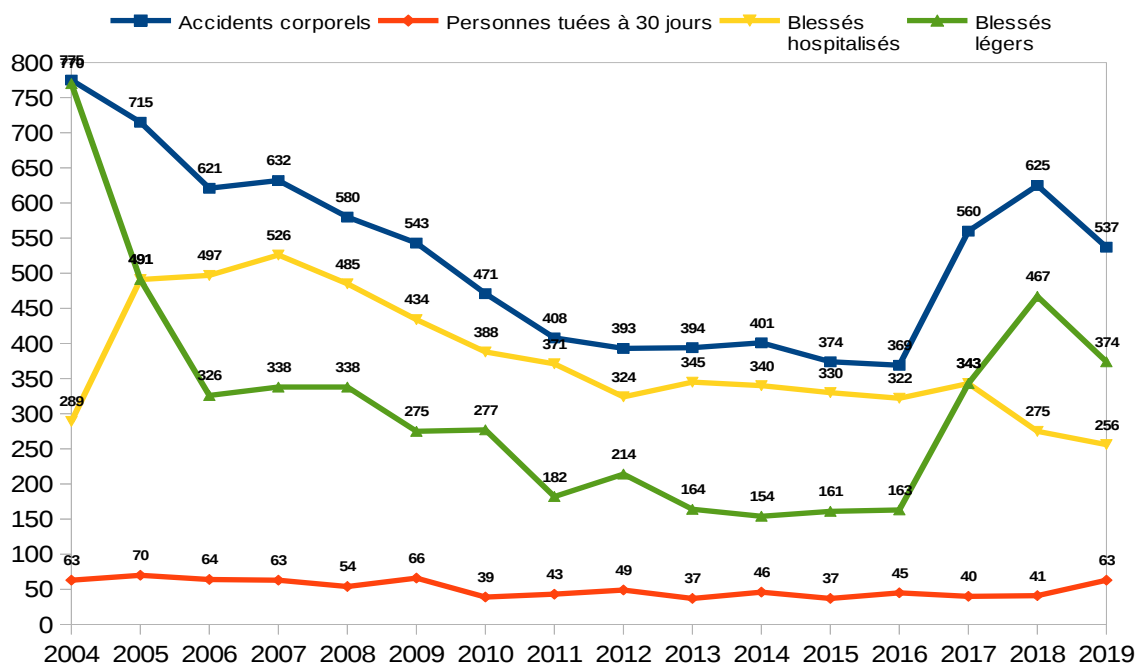
En 2019, 63 personnes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie dans 60 accidents mortels. Avec 22 décès de plus qu'en 2018, la mortalité routière est en hausse de +54 %. Toutefois, tous les autres indicateurs de l'accidentalité sont en baisse :

- -14 % pour les accidents corporels (537 contre 625 en 2018);
- -13 % pour les blessés (630 contre 728 en 2018);
- -14 % pour les blessés légers (374 contre 437 en 2018);
- -12 % pour les blessés hospitalisés (256 contre 295 en 2018).

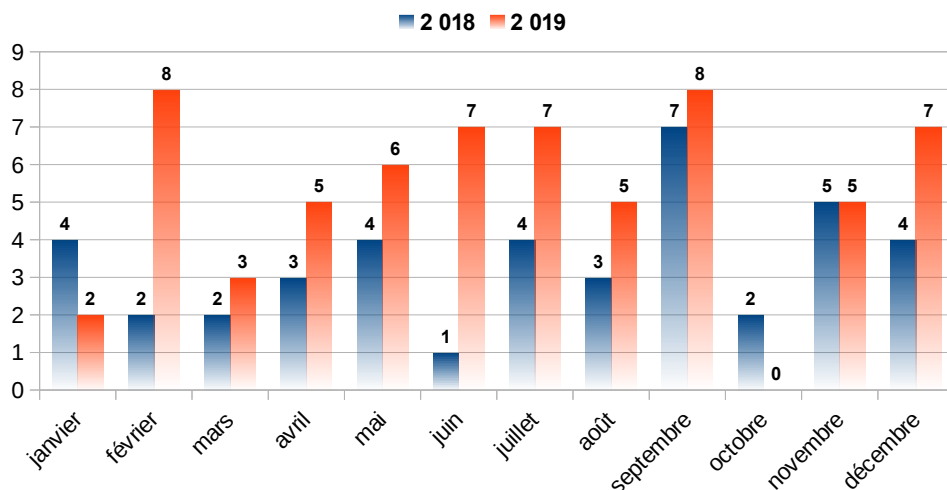
## Les principales caractéristiques de l'accidentalité

- 66 % des accidents ont lieu sur RD, 31 % sur voies communales et 3 % sur autoroutes ;
- Dans 92 % des accidents, le responsable est français et dans 76 % c'est un résident haut-savoyard ;
- La vitesse représente 35 % des tués et l'inattention 19 % des tués
- Dans 57 % des cas, la victime est responsable ;
- 76 % des victimes sont des hommes.

### Évolution de l'accidentalité en Haute-Savoie 2004-2019



### Nombre de tués par mois 2018-2019



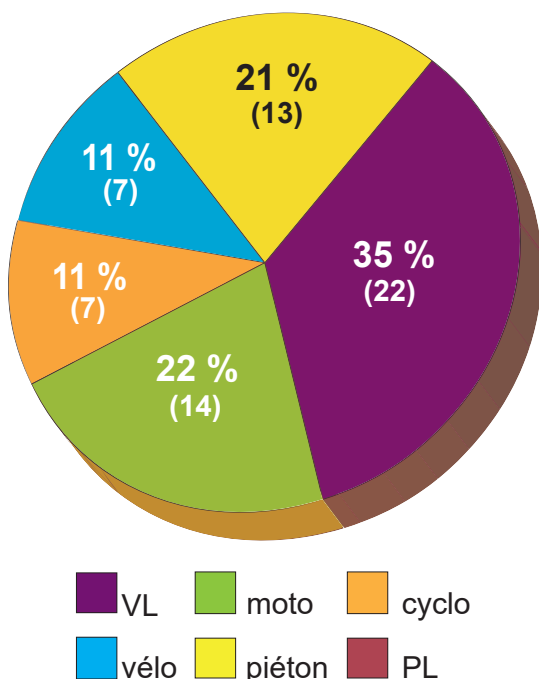
- +87 % entre janvier et août 2019/2018

- +11 % entre septembre et décembre 2019/2018

En 2019, le nombre de tués moyen est de 5 par mois contre 3 en 2018.

# En 2019, les tués de la route selon...

## ... la catégorie d'usager



La hausse de la mortalité routière concerne tous les usagers sauf les poids-lourds (aucun usager de poids lourds n'est décédé en 2019 contre 1 en 2018).

■ **Automobilistes**, hausse de 29 % par rapport à 2018, avec 22 décès contre 17 en 2018 (+5 tués). Les automobilistes représentent 37 % des tués en 2019. Cette hausse concerne toutes les tranches d'âge (hormis 0-17 ans).

■ **Motocyclistes** : 14 personnes se sont tuées à motocyclette, soit +60 % (+6 tués) par rapport à l'année 2018. 87 % des tués ont entre 18 et 64 ans. Les motocyclistes représentent 25 % des tués pour seulement 3 % du trafic.

- Ils restent un enjeu local majeur, à eux seuls, ils représentent 1/4 (24 %) des blessés du département.

- Les jeunes de 18-24 ans représentent 27 % des tués motocyclistes, les 25-39 ans représentent 33 % des tués et les 40-64 ans représentent 27 % des tués.

- 5 motocyclistes sont décédés en période hivernale (entre novembre et décembre), ce qui représente 31 % des motards tués.

■ **Cyclomotoristes** : 7 tués ce qui représente 11 % des tués en 2019 (aucun en 2018). La hausse concerne les jeunes âgés de 18 à 24 ans.

Les usagers de deux-roues motorisés sont également un enjeu local majeur : ils représentent à eux seuls 1/3 (33 %) des tués du département.

■ **Cyclistes** : 7 tués ce qui représente 11 % des tués en 2019 contre 5 en 2018 (+40 %). La hausse concerne les usagers de 0 à 17 ans (+8 tués) et ceux de 45 à 64 ans (+3 tués).

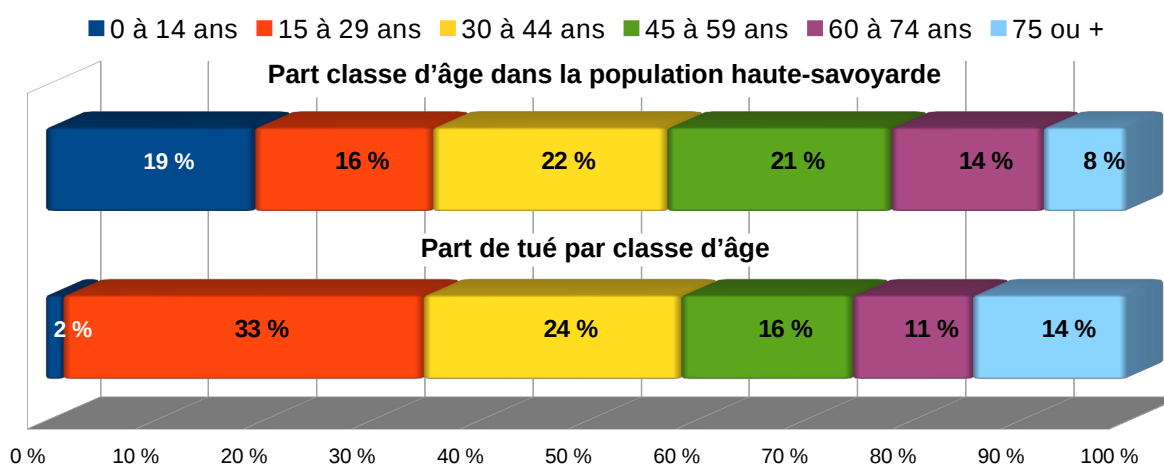
■ **Piétons** : 13 tués ce qui représente 21 % des tués en 2019 contre 8 en 2018 (+63 %). 46 % des piétons tués ont plus de 60 ans.

**En 2019, 65 % des tués sont des usagers vulnérables, ce qui représente quasiment 2/3 des tués. La catégorie des tués la plus touchée des tués sont les usagers vulnérables ; 27 % des victimes sont des femmes et 73 % des hommes.**

## ... les classes d'âge

En 2019, la mortalité routière des jeunes de 18-24 ans augmente de 133 %. 14 jeunes ont perdu la vie dans un accident de la route contre 6 en 2018. 31 % étaient en deux-roues motorisés.

Les seniors de plus de 65 ans représentent un peu moins d'un quart de la mortalité routière (21 %). 13 personnes tuées en 2019 contre 10 en 2018 (+30 %). Parmi ces 13 décès, 6 étaient automobilistes (+2 par rapport à 2018) et 5 étaient piétons (+2 par rapport à 2018).



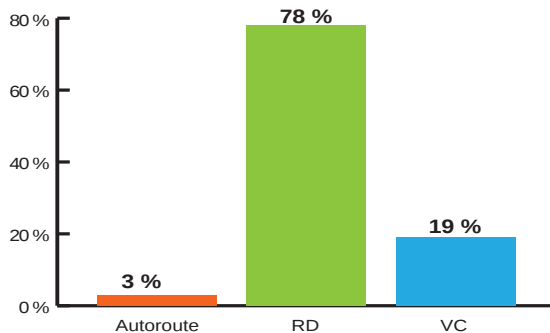
### ... la temporalité : jour/nuit

17 % des accidents mortels (11) ont lieu entre minuit et 6h du matin (20 % en 2018) :

- 36 % sont des automobilistes (5)
- 27 % sont des piétons (2)
- 18 % sont des motocyclistes (2)
- 9 % sont des cyclomotoristes (1)
- 9 % des tués sont des cyclistes (1)

64 % des tués entre minuit et 6h du matin sont des usagers vulnérables.

### ... le type de réseau routier hors agglomération



- la mortalité sur les autoroutes reste faible et stable par rapport à 2018 : 2 tués (3 % des tués) ;
- Sur le réseau départemental : 78 % des tués (78 % en 2018) ;
- Sur réseau communal : 19 % des tués (17 % en 2018).

### ... en agglomération, hors agglomération

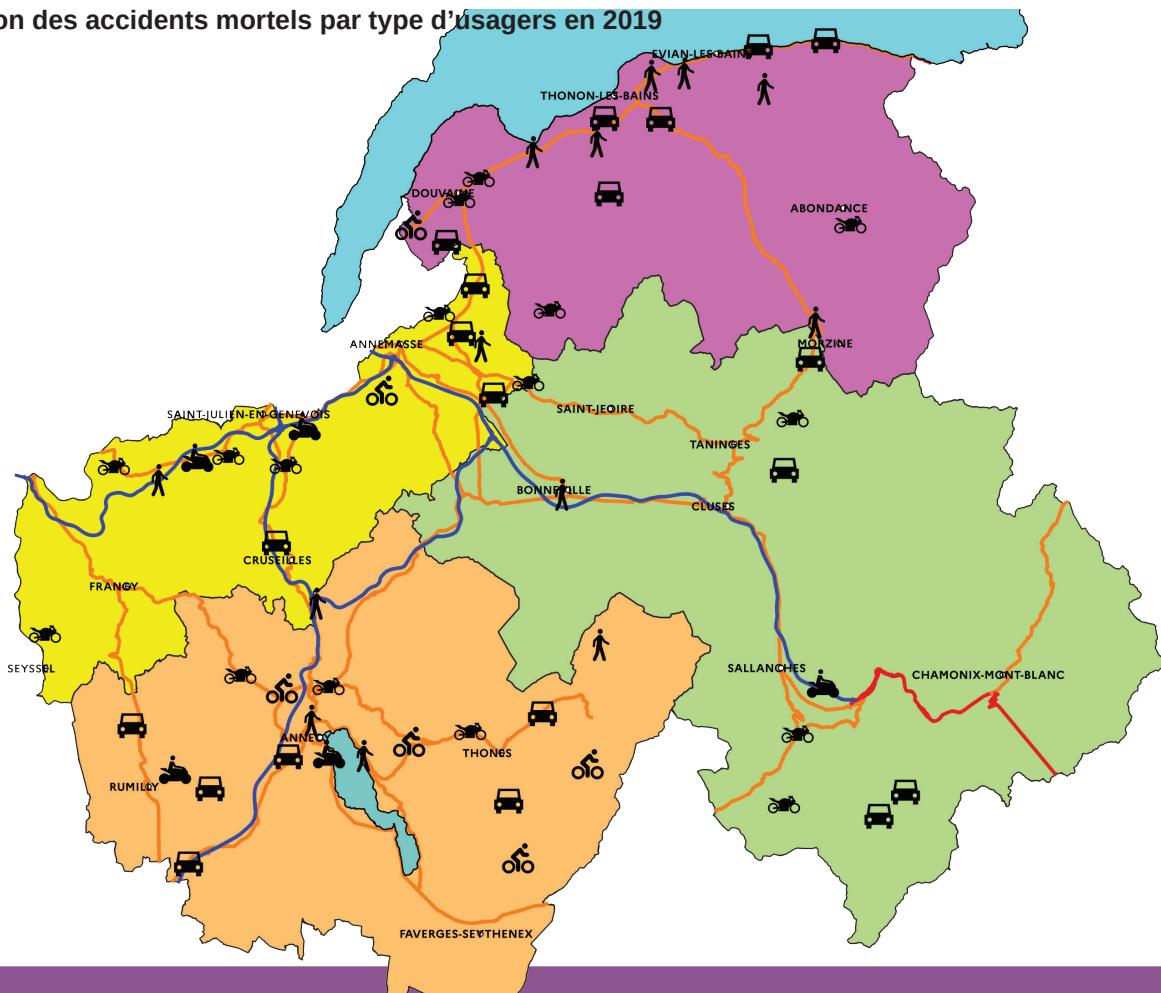
En Haute-Savoie,

- 32 personnes ont perdu la vie dans un accident de la route survenu **en agglomération** (51 %), contre 21 en 2018 (51 %).
- 31 personnes (49 %) ont trouvé la mort dans un accident de la route situé **hors agglomération** contre 20 en 2018 (50 %). Le réseau hors agglomération représente environ 35 % du réseau départemental.

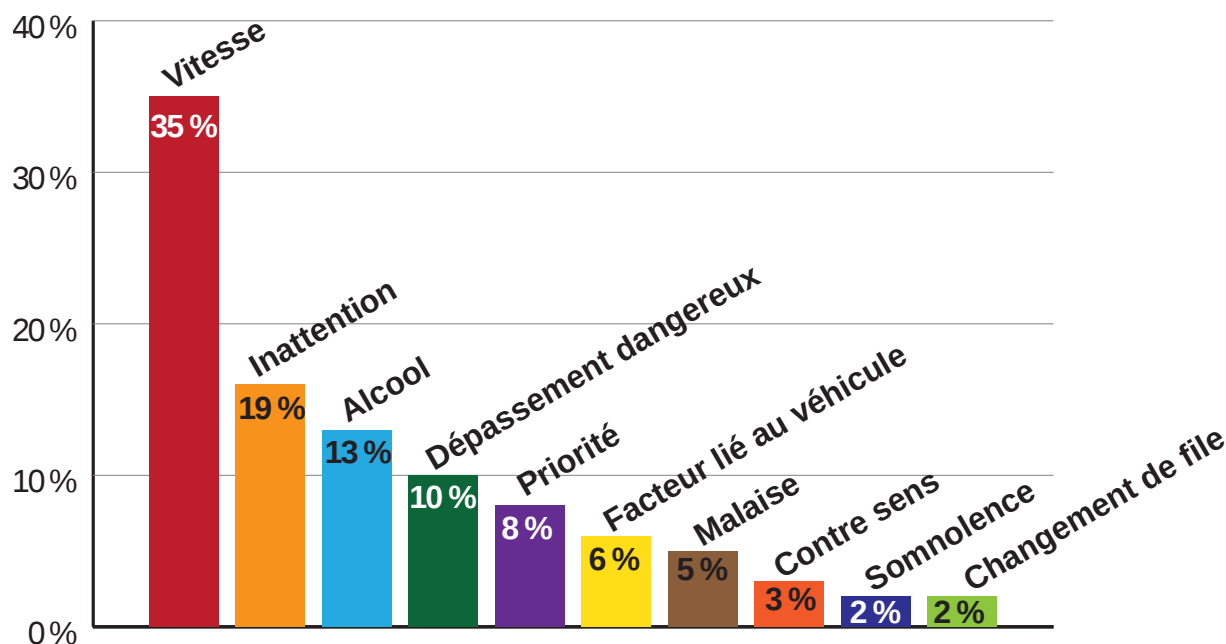
Entre 2018 et 2019, la proportion reste la même entre les tués hors et en agglomération.

Le réseau communal représente 65 % du réseau départemental. les sections dont la VMA est à 90 km/h représentent environ 18 km (soit 0,56 % du réseau RD) et 5 % des tués en 2019.

### Localisation des accidents mortels par type d'usagers en 2019



# Les principaux facteurs d'accidents



En 2019, la vitesse excessive ou inadaptée demeure la cause première de la mortalité sur les routes de Haute-Savoie (35 %), suivie de l'inattention (19 %), de l'abus d'alcool au volant et la conduite sous stupéfiant (13 %) et des dépassements dangereux (9 %).

L'analyse des données concernant les auteurs présumés d'accidents mortels de la route en 2019 (APAM) montre que le facteur vitesse est la cause principale des accidents mortels pour 41 % des auteurs présumés âgés de 18 à 24 ans, et 36 % entre 25 et 34 ans.

Les facteurs **alcool et stupéfiants sont surreprésentés** chez les auteurs entre 35 et 44 ans (43 %).

L'inattention au volant et les difficultés à respecter les priorités sont plus marquées chez des auteurs présumés d'accidents. Ils représentent respectivement 14 % et 21 % des 75 ans et plus.

## Les points singuliers en 2019

### L'inattention

En 2019, l'inattention devient, pour la première fois, la deuxième cause d'accidents mortels (19 %) en Haute-Savoie, devant la conduite après consommation de substances psychoactives. En 2018, l'inattention représentait seulement 3 %.

L'inattention est la cause principale dans 10 accidents mortels faisant 10 tués et la deuxième cause dans 3 accidents mortels faisant 3 tués.

- piétons : 46 % (6) ;
- motocyclistes : 31 % (4) ;
- cyclistes : 8 % (1) ;
- automobilistes : 17 % (2).

54 % des tués (7) ont 60 ans et plus (6 accidents mortels (1 VL et 5 piétons), soit la moitié des accidents mortels dans lesquels ils sont impliqués et tous les accidents mortels ont lieu en journée entre 6h et 19h. Les tués sont surreprésentés sur les axes dont la VMA est de 50 km/h.



## ➔ Les piétons

Ils représentent 21 % des tués en 2019.

- 46 % ont plus de 60 ans ;
- 67 % défaut d'attention ;
- 7 hommes, 6 femmes ;
- 62 % des tués en période hivernale.

## ➔ Les cyclistes

Ils représentent 11 % des tués en 2019.

- 3 % ont entre 18-24 ans ;
- 77 % ont entre 45-64 ans ;
- 71 % des victimes sont responsables ;
- 57 % sont liés à la vitesse ;
- 43 % sont dus à un défaut de signalisation.

## ➔ L'inattention

Ils représentent 19 % des tués en 2019.

- 50 % ont plus de 60 ans ;
- 67 % sont dus à un défaut d'attention ;
- Autant d'hommes que de femmes ;
- 67 % des tués en période hivernale.

## ➔ Les seniors

Ils représentent 21 % des tués en 2019.



- 38 % ont + de 65 ans ;
- 69 % ont + de 75 ans ;
- 46 % circulaient en voiture ;
- 38 % étaient des piétons ;
- 15 % étaient des motocyclistes.

## ➔ Les substances psychoactives

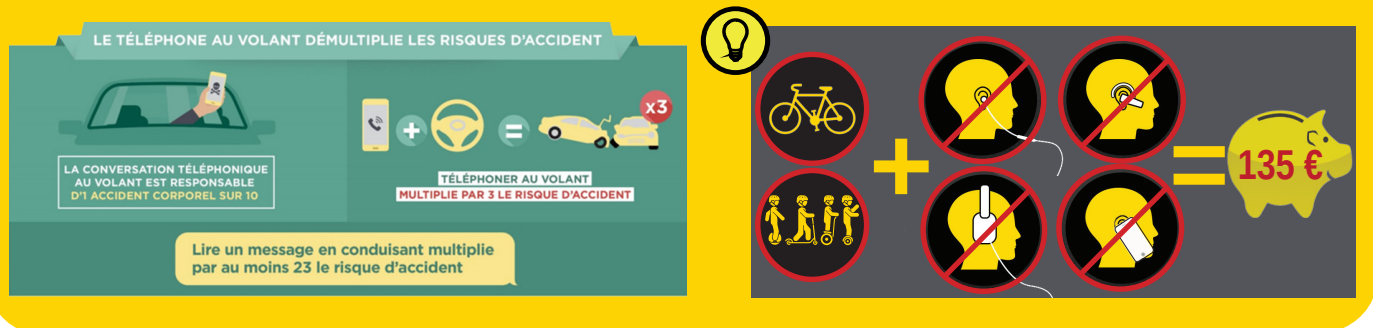
Chaque jour en Haute-Savoie, pour la lutte contre les stupéfiants au volant :

- 16 contrôles, 4 personnes sous stupéfiants ;
- 2 retentions et 2 suspensions de permis.

## Le saviez-vous ?

Depuis le 22 mai 2020, tous conducteurs   tenant un téléphone en main en commettant en même temps une autre infraction au code de la route en matière de règles de conduite, de vitesse (excès de vitesse), de croisement (non utilisation d'un clignotant...), de dépassement (franchissement d'une ligne blanche...), de priorité (dans un carrefour à sens giratoire, passage piéton, non respect du stop...) dont ces doubles infractions seront constatées par les forces de l'ordre, **auront une rétention de leur permis de conduire. Cette dernière pourra être suivie d'une suspension pour une durée maximale de six mois.**

Pour éviter les risques de téléphoner au volant, suivez nos conseils et téléchargez l'application mode conduite <https://www.securite-routiere.gouv.fr>



LE TÉLÉPHONE AU VOLANT DÉMULTIPLIE LES RISQUES D'ACCIDENT

LA CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE AU VOLANT EST RESPONSABLE D'1 ACCIDENT CORPOREL SUR 10

TÉLÉPHONER AU VOLANT MULTIPLIE PAR 3 LE RISQUE D'ACCIDENT

Lire un message en conduisant multiplie par au moins 23 le risque d'accident

10€ + 125€ = 135€

# Les contrôles et infractions en 2019

## ➡ Alcool

24 318 contrôles d'alcoolémie ont été réalisés par les forces de l'ordre, dont 3 130 se sont révélés positifs.

1 844 rétentions et 1 473 suspensions de permis sont dus à la consommation excessive d'alcool.

Depuis le 25 juillet 2019, à l'issue du contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie relevant du tribunal correctionnel (supérieur ou égal à 0,8g/l de sang ou 0,40mg/l d'air expiré), il est possible pour les contrevenants, au cas par cas, de continuer à conduire des véhicules équipés d'un EAD.

**Au 30 juin 2020, 22 conducteurs ont bénéficié de cette mesure depuis sa mise en place.**

**Chaque jour, dans notre département, en 2019 :**

- 341 contrôles d'alcoolémie ont été réalisés (316 en 2018),
- 9 personnes ont été contrôlées sous l'emprise de l'alcool (11 en 2018).

## ➡ La vitesse

**En Haute-Savoie, une vitesse excessive et/ou inadaptée est la 1<sup>ère</sup> cause des accidents mortels.**

Elle représente 35 % des tués.

- 36 % des tués en deux-roues motorisés ;
- 27 % des tués en véhicules légers ;
- 18 % des tués sont des cyclistes ;
- 41 % des auteurs présumés âgés de 18 à 24 ans, et 36 % entre 25 et 34 ans ;
- 64 % des victimes sont responsables.

### Radars automatiques

Au 31 décembre 2019, 38 radars vitesse sont implantés en Haute-Savoie dont 3 radars tourelles.

1 radar de chantier a été déployé sur l'A41 afin de sécuriser les personnels travaillant dans le cadre de l'élargissement à 3 voies

459 399 infractions à la vitesse ont été recensées par les dispositifs fixes et mobiles (radars fixes : 85 %, radars mobiles : 15 %) soit une diminution de 14 % par rapport à 2018.

### Contrôles vitesse

10 818 infractions à la vitesse, hors radars automatiques, ont été constatées. Ces infractions ont entraîné le retrait de 935 permis de conduire et 884 suspensions du permis de conduire.

**Chaque jour, en Haute-Savoie, en 2019, 1 044 personnes ont été contrôlées en excès de vitesse.**

## Le saviez-vous ?



**La dégradation de radar est un délit qui relève des articles 322-1 et article 322-2 du Code pénal.** Elle entraîne donc une inscription au casier judiciaire, ce qui peut fortement compliquer la vie de la personne condamnée. Les peines encourues pour les auteurs :

- pour avoir affiché des autocollants, fait des graffitis, occulté ou bâché les vitres d'un radar : jusqu'à 15 000 euros d'amende et une peine d'intérêt général ;
- pour avoir détruit ou endommagé un radar (incendie, vol, explosion) : jusqu'à 75 000 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement.
- Si l'action a été menée par un groupe de personnes, ou un individu masqué, la peine est encore plus lourde : jusqu'à 100 000 euros d'amende et 7 ans d'emprisonnement.

# L'État agit

En 2019, le préfet de la Haute-Savoie a présidé les 1<sup>ères</sup> assises départementales de la sécurité routière et un comité départemental de sécurité routière.

En 2019, 128 actions de sécurité routière ont été réalisées (70 k€), soit 1 tous les 3 jours !

- 30 en direction des jeunes dont 3 sessions "Crash tests pour toute une génération de lycéens haut-savoyards",
- 54 pour la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant,
- 5 en direction des deux-roues motorisés,
- 6 en direction des cyclistes,
- 10 à destination des seniors,
- 5 dans les entreprises,
- 18 concernant la communication et les actions grand public,
- 14 conférences ou points presse,
- 1 campagne de prévention dans un journal local (7 parutions) entre octobre et décembre.

## Le saviez-vous ?



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, vous circulez à trottinette électrique, monoroue, gyropode ou hoverboard (EDPM), votre engin devra être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux avant et arrière et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.

De plus, le conducteur doit se vêtir d'un équipement rétroréfléchissant en cas de circulation de nuit ou de visibilité insuffisante la journée. L'utilisateur d'une trottinette électrique (y compris les trottinettes en libre service) a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule, ...). Il est recommandé de contacter son assureur pour, par exemple, adapter son contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.

**En agglomération :** le conducteur d'un engin de déplacement personnel motorisés (EDPM) doit circuler sur les bandes ou pistes cyclables. A défaut, il peut circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et sur les aires piétonnes à condition de rouler à allure modérée (< à 6 kmh) et ne pas gêner les piétons.

**Hors agglomération :** le conducteur ne peut pas circuler sauf sur les voies vertes et les pistes cyclables.



Votre EDPM doit être bridé à 25 km/h pour circuler sur la voie publique. Si ce n'est pas le cas, vous devez le faire régler auprès de votre revendeur ou constructeur.





**Pour des informations complémentaires,  
consultez l'observatoire national interministériel  
de la sécurité routière**

[www.onisr.securite-routiere.gouv.fr](http://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr)  
[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

**Contact :**

**Direction départementale des Territoires  
service transition énergétique et mobilités  
04 50 33 77 45**

**Ce document est consultable sur notre site internet  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) -  
rubrique Politiques-publiques/La-haute-Savoie/Deplacements  
/Observatoire-departemental-de-securite-routiere**

Direction départementale des Territoires  
de la Haute-Savoie  
15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9  
Tél. 04 50 33 66 00

[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)